

Communiqué de presse

Etude Caisse d'Épargne - Association e-Enfance / 3018
sur le harcèlement et le cyberharcèlement des jeunes de 6 à 18 ans

Harcèlement ou cyberharcèlement : 37 % des jeunes touchés, de l'école primaire au lycée

Le fléau de toute une génération

Paris, le 30 octobre 2025

Caisse d'Épargne et l'Association e-Enfance / 3018 dévoilent aujourd'hui les résultats de la 5^e édition* de leur étude annuelle sur le harcèlement et le cyberharcèlement des jeunes, qui révèle l'ampleur préoccupante de ce fléau chez les 6-18 ans. Cette année, l'étude rappelle que le harcèlement ou le cyberharcèlement touche 37 % des jeunes soit près de 2 jeunes sur 5, principalement dans l'enceinte scolaire. 35 % des jeunes ont été touchés par le harcèlement, dès l'école primaire, un chiffre en nette augmentation (+ 11 points en seulement un an). Les conséquences sont dramatiques sur leur santé mentale.

Ce qu'il faut retenir de l'étude :

- **37 % des jeunes touchés par le harcèlement ou le cyberharcèlement**
- **71 % des cas de harcèlement ont lieu au sein de l'établissement scolaire**
- **25 % des victimes ont déjà pensé à se faire du mal ou au suicide, chiffre qui monte à 39 % chez les jeunes filles**
- **72 % des parents trouvent utile d'inclure un accompagnement psychologique dans l'assurance scolaire**

État des lieux : un engrenage qui s'installe dès le plus jeune âge

L'étude révèle une situation particulièrement alarmante : **37 % des jeunes sont victimes de harcèlement ou de cyberharcèlement, un chiffre qui ne diminue pas avec l'âge restant constant de la primaire (35 %) au lycée (40 %)**. Ce constat est d'autant plus inquiétant qu'il touche des enfants dès 6 ans, un âge crucial dans leur construction identitaire et leur développement.

Le harcèlement se produit majoritairement au sein même des établissements scolaires, en physique (71 %) et lors d'activités extra-scolaires (17 %). Les victimes de harcèlement ou de cyberharcèlement invoquent différents motifs : la jalousie/l'envie (24 %), les différences physiques (20 %), les différences de look (16 %), révélateurs de discriminations préoccupantes.

Un phénomène global, qui touche près de 4 enfants sur 10



Quand les usages numériques amplifient le harcèlement

Le harcèlement ne s'arrête plus aux portes de l'école et trouve dans le numérique un terrain propice à son expansion. **65 % des enfants en primaire se rendent sur les réseaux sociaux malgré une interdiction d'inscription sur les réseaux sociaux avant l'âge de 13 ans.** Par conséquent, **le cyberharcèlement touche aujourd'hui 18 % des 6-18 ans et 25 % des jeunes filles en sont victimes au lycée.** WhatsApp est devenu le théâtre privilégié de ces violences, concentrant 41 % des cas, souvent dans des groupes de classe (25 %), prolongeant les tensions scolaires dans la sphère numérique.

Une souffrance silencieuse des enfants aux répercussions durables

Les conséquences du harcèlement impactent profondément la santé mentale des jeunes victimes, **près d'un quart d'entre elles (24 %) déclarent une souffrance extrême : perte de confiance générale (50 %), insomnies et angoisses (42 %), perte de confiance dans les adultes (39 %), pensées suicidaires (25 %).** Ces symptômes sont aggravés par la persistance du phénomène : 62 % des victimes vivent dans la peur permanente d'une récurrence. Des conséquences sur leur santé psychique, particulièrement présentes chez les jeunes filles qui sont surreprésentées : 55 % ont perdu confiance en elles, 27 % d'entre elles jugent être en souffrance extrême, et 39 % d'entre elles sont allées jusqu'à penser à se faire du mal, voire au suicide.

Comprendre les auteurs et les témoins : des leviers essentiels de prévention

Le profil des auteurs de harcèlement révèle la complexité du phénomène : **près d'un jeune sur cinq (19 %) reconnaît avoir participé à des actes de harcèlement, souvent entraîné par une dynamique collective.** L'effet de groupe s'impose comme le principal moteur (45 %), tandis que l'envie de "rigoler" (19 %) et la vengeance (18 %) complètent ce tableau préoccupant des motivations. Si 77 % des auteurs prennent conscience de la gravité de leurs actes, 24 % récidivent malgré tout.

Autre enseignement fort : **44 % des auteurs expriment un mal-être à la suite de leurs actes, 32 % auraient souhaité savoir dire non, et 24 % regrettent de ne pas avoir connu les sanctions légales encourues avant de passer à l'acte.** Parallèlement, les témoins constituent un maillon essentiel dans la chaîne de prévention. 28 % des élèves déclarent avoir assisté à des situations de harcèlement, exprimant **le besoin crucial d'être accompagnés par des adultes ou des psychologues pour intervenir efficacement pendant les faits et contribuer à stopper le harcèlement.**

Les parents face à ce fléau

Face à une menace qu'ils perçoivent de plus en plus nettement, **64 % des parents expriment leur inquiétude quant aux dangers du numérique.** Leurs attentes traduisent un besoin urgent d'action : **90 % appellent à une responsabilisation accrue des réseaux sociaux, 75 % se prononcent en faveur de l'interdiction de ces plateformes aux moins de 15 ans, et 72 % considèrent l'accompagnement psychologique comme une nécessité à intégrer dans l'assurance scolaire.**

A l'écoute des besoins de ses clients, Caisse d'Epargne intègre une assistance psychologique en cas de cyberharcèlement ou de harcèlement dans ses contrats d'assurance scolaire et santé. Cette assistance donne accès à un réseau de plus de 1 500 psychologues cliniciens partout sur le territoire.

Des avancées encourageantes mais une vigilance nécessaire

Le harcèlement reste un fléau : l'étude souligne l'urgence de renforcer les dispositifs existants de prévention et d'accompagnement. Les attentes sont claires et la sensibilisation du corps enseignant apparaît comme une priorité. La méconnaissance du 3018 par 7 jeunes sur 10 et 6 parents sur 10 rappelle également l'importance de mieux faire connaître les dispositifs d'aide existants.

Caisse d'Epargne et l'Association e-Enfance / 3018 : un mécénat durable pour faire face à l'urgence

Depuis 2021, Caisse d'Epargne soutient l'Association e-Enfance / 3018 qui gère le 3018, le numéro unique pour alerter et signaler des situations de harcèlement et de cyberharcèlement subies par des mineurs. Cet engagement de Caisse d'Epargne se traduit notamment par un soutien financier et la réalisation de cette étude annuelle, essentielle pour alerter le grand public ainsi que les pouvoirs publics sur ce phénomène.

*« Les chiffres sont alarmants : 37 % de nos jeunes sont confrontés au harcèlement qu'il soit physique ou en ligne, une réalité qui frappe avec la même intensité de la primaire au lycée. Voir des enfants de 6 ans déjà touchés par ce fléau nous impose d'agir rapidement et concrètement. En tant que banque des familles, nous poursuivons notre engagement d'accompagnement psychologique dans le cadre de nos solutions d'assurance, ainsi que notre soutien depuis 5 ans auprès de l'Association e-Enfance / 3018. Notre mission est claire : apporter une aide concrète aux victimes et à leurs proches, tout en contribuant activement à la prévention de ces violences qui menacent l'avenir de toute une génération. », commente **Simon Cascarano, directeur du Développement B2C Caisse d'Epargne.***

*« La souffrance des jeunes victimes de harcèlement est criante : perte de confiance, troubles anxieux, pensées suicidaires... Ces traumatismes profonds qui touchent les enfants dès le plus jeune âge ne peuvent plus être ignorés. Face à la méconnaissance du 3018, l'urgence est à la mobilisation collective. C'est par l'engagement coordonné des établissements scolaires, des parents, des plateformes numériques et des pouvoirs publics que nous pourrons enfin protéger efficacement nos enfants et adolescents. », déclare **Justine Atlan, directrice générale de l'Association e-Enfance / 3018.***

Toute utilisation des données de cette étude doit s'accompagner de la mention « Etude Caisse d'Epargne – Association e-Enfance / 3018 ».

* Etude online réalisée par l'institut Audirep en mai 2025 pour Caisse d'Epargne et l'Association e-Enfance / 3018. 1 602 binômes de parents-enfants de 6 à 18 ans scolarisés ont été interrogés (soit 3 204 répondants au total).

À propos de Caisse d'Epargne

Les 15 Caisses d'Epargne sont des banques coopératives au service de leur région. Avec 16,9 millions de clients (dont 4,4 millions de sociétaires), elles accompagnent toutes les clientèles : particuliers, professionnels, entreprises, acteurs de l'économie sociale, institutions et collectivités locales. Elles privilégient le meilleur niveau de service dans tous les domaines : collecte et gestion de l'épargne, versement des crédits, équipements en moyens de paiement, gestion de patrimoine, projets immobiliers, assurances. Les Caisses d'Epargne font partie du Groupe BPCE, 2^e groupe bancaire en France et 4^e de la zone euro par les fonds propres.

À propos de l'Association e-Enfance / 3018

Reconnue d'utilité publique, l'Association e-Enfance est la référente en matière de protection de l'Enfance sur Internet et de l'éducation à la citoyenneté numérique depuis 2005. Elle opère le 3018, numéro national dédié aux jeunes victimes ou témoins de harcèlement et de violences numériques. En tant que premier "signaleur de confiance" français officiellement désigné par l'Arcom, le 3018 a le pouvoir de faire supprimer rapidement les comptes et contenus préjudiciables aux mineurs, sur l'ensemble des plateformes numériques. Ouvert 7j/7 de 9h à 23h, le 3018 est accessible par téléphone, ou par tchat via l'App 3018. L'Association e-Enfance / 3018 sensibilise également chaque année 200 000 enfants, adolescents, parents, professionnels sur les enjeux liés au numérique.

Contacts presse

Groupe BPCE – Caisse d'Epargne : Agence Hopscotch

Clara Roumy : croumy@hopscotch.one / 06 64 16 13 92

Groupe BPCE – Caisse d'Epargne

Mélissa Bourguignon : melissa.bourguignon@bpce.fr / 06 17 56 95 37

Fanny Kerecki : fanny.kerecki@bpce.fr / 06 17 42 16 33

Association e-Enfance / 3018 : Agence KBZ Corporate

Sandra Tricot : stricot@kbzcorporate.com / 06 65 85 85 65